



Le Recteur,
Chancelier des universités de Lorraine,

à

Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale chargés des circonscriptions du premier degré

Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs
des écoles élémentaires et primaires

Nancy, le 4 septembre 2015

2 DOS III

Affaire suivie par
. Martine MAGUIN
Téléphone
03.83.93.56.20
Courriel :
martine.maguin
@ac-nancy-metz.fr

. Nelly REICHERT WIANNI
Tél : 03.83.93.56.09
Nelly.reichert
@ac-nancy-metz.fr

fax : 03.83.93.56.55
4 rue d'Auxonne
CS 74222
54042 Nancy cedex

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et 13h00 à 17h00

Accueil ***téléphonique***
jusqu'à 17h30

Objet : Enseignement des langues vivantes à l'école - année scolaire 2015/2016

L'enseignement d'une langue vivante au CP est obligatoire dès la rentrée 2015. Cette disposition inscrite dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République présente un double enjeu : d'une part, dépasser l'initiation et dispenser un véritable enseignement, d'autre part, réexaminer la progressivité des apprentissages sur les cinq années de l'école élémentaire. Vous trouverez en annexe 1 quelques recommandations pour entreprendre cette évolution.

L'objectif d'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est réaffirmé et, dans ce cadre, l'objectif de fin de scolarité primaire demeure le niveau A1 du cadre européen de référence. En 2014-2015, près de 76.5 % des élèves de CM2 de Meurthe-et-Moselle ont atteint ce niveau. Il importe donc de poursuivre les efforts pour renforcer ces résultats. Le processus commun d'évaluation et de validation mis en œuvre ces dernières années est reconduit. Pour permettre une validation progressive des compétences acquises, il sera utilisable dans les classes de CE2, CM1, CM2 (voir annexe 2).

Les principes d'organisation de l'enseignement des langues vivantes sont maintenus :
- enseignement assuré prioritairement par l'enseignant de la classe ou par un autre enseignant de l'école (échange de services), priorité aux classes de cours moyen pour les maîtres nommés sur poste fléché,
- recours exceptionnel à un enseignant du second degré (après les vacances d'automne) lorsque les compétences de l'école ne suffisent pas,
- interventions d'appui (et non d'enseignement) en classe de la part d'assistants étrangers,
- interventions par le biais de visioconférence, là où c'est possible compte tenu des ressources disponibles.

Afin d'organiser les modalités pratiques de l'enseignement des langues vivantes, l'enquête départementale à renseigner en ligne est reconduite pour cette rentrée 2015.

académie
Nancy-Metz
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Meurthe-et-Moselle
éducation
nationale



Le site dédié sera ouvert entre le 21 septembre et le 2 octobre 2015, dates impératives. Vous trouverez en annexe 3 l'ensemble des instructions correspondantes.

Je vous remercie pour votre implication dans ce dispositif d'enseignement des langues vivantes dont l'efficacité, grâce à tous, se renforce chaque année.

Pour le Recteur et par délégation,
le Directeur académique des services
de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de Meurthe et Moselle

signé

Jean-Luc STRUGAREK

ANNEXE 1 :
ENSEIGNEMENT DE LANGUE VIVANTE AU CP : RECOMMANDATIONS

Organisation de l'enseignement des langues vivantes au CP

- la langue vivante est enseignée une heure et demie par semaine : de préférence trois séances de 30 minutes, afin de favoriser la construction progressive des apprentissages.
- L'organisation et la programmation des activités et contenus reposeront, comme pour les autres disciplines, sur des répartitions périodiques, des programmations et des fiches de séance et une évaluation régulière.
- L'enseignement de la langue vivante dès le CP doit inciter les équipes à réexaminer la progressivité des apprentissages, du CP au CM2. Dans cette optique, l'utilisation d'une méthode reste fortement préconisée, afin de mieux assurer la progression et la cohérence dans les apprentissages, d'une année sur l'autre, d'un cycle à l'autre. L'utilisation d'une méthode permettra sans doute aussi un gain de temps au niveau de la préparation et de la construction des outils.
- L'enseignement s'enrichira par l'utilisation complémentaire d'autres ressources (sites, magazines, albums en langue étrangère, comptines) qui ont toute leur place dans les séances. Quelles que soient les compétences linguistiques de l'enseignant, le recours à des documents sonores authentiques est indispensable.

La place des cinq compétences du cadre européen

La langue orale est la priorité, dans des situations de communication.
- Réagir et dialoguer : savoir réagir de manière appropriée dans des interactions avec l'enseignant puis entre pairs ; l'apprentissage de la langue est intimement lié, dès le début, aux échanges qui ouvrent l'apprentissage de la communication.
- Comprendre à l'oral : comprendre des mots familiers, des consignes courantes, des situations concrètes dans un environnement immédiat, des histoires avec des aides appropriées (mots, structures déjà mémorisées, illustrations)…
- Parler en continu : c'est reproduire un modèle oral : expressions, phrases simples, comptines. Dès le CP, on entraînera à la mémorisation de comptines mimées dans la langue étrangère. Le parler en continu s'exerce souvent dans le cadre collectif ; mais il est aussi indispensable de valoriser la prise de parole individuelle ; celle-ci sera facilitée par l'utilisation d'outils numériques.
- Place de l'écrit : lire / écrire : quand l'écrit peut-il avoir sa place dans l'apprentissage ? Les mots et structures devront être entendus, dits, répétés pour ensuite être mémorisés ; l'écrit apparaîtra ultérieurement, quand il ne viendra plus perturber la prononciation. Au CP, l'écrit n'a pas sa place dans l'apprentissage ; il peut avoir valeur d'illustration dans des référents collectifs ou individuels (poésies, comptines…).

Remarque

La culture ne fait pas l'objet d'une validation du niveau A1 ; cependant elle a sa place dans les apprentissages dès le CP ; des passerelles peuvent être construites avec les domaines artistiques et la découverte du monde.

Vous trouverez sur le site du groupe départemental

- une analyse de trois méthodes qui répondent aux attendus de l'apprentissage des langues au CP : http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/langues/spip.php?rubrique101

- une liste de ressources audio et culturelles :
http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/langues/spip.php?rubrique99

- une proposition de programmation :
http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/langues/spip.php?rubrique83

ANNEXE 2 : VALIDATION A1

L'objectif de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire est la maîtrise du niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) à la fin du cycle des approfondissements (CM2).

Il appartient aux maîtres concernés d'évaluer les compétences des élèves et de valider leurs acquis correspondant à ce niveau A1. Cela concerne toutes les langues enseignées dans les écoles de Meurthe-et-Moselle.

Cette évaluation repose, d'une part, sur le contrôle continu mis en œuvre tout au long du cycle 3 et, d'autre part, sur un outil d'évaluation commun déjà expérimenté au cours des quatre années précédentes, et réservé au CM2.

Remarques :

- il convient de réserver strictement cet outil commun aux situations d'évaluation et de ne pas l'utiliser comme support d'apprentissage,
- la priorité de l'école primaire étant l'oral, le contrôle continu peut reposer majoritairement sur les observations quotidiennes de l'enseignant, de façon à limiter le temps consacré à des épreuves formelles, individuelles ou collectives.

Dans tous les cas, il n'est pas nécessaire d'attendre la fin du CM2 pour valider des compétences, quel que soit le mode d'évaluation choisi. C'est pourquoi vous trouverez sur le site départemental, dès à présent, tous les outils communs dédiés à l'évaluation :

- supports pour le contrôle continu
- supports pour la validation finale
- livret pour le maître (modalités de mise en œuvre et recommandations)
- outil tableur pour enregistrer les résultats

Nb : la remontée départementale s'effectuera courant mai 2016.

Adresse du site départemental langues vivantes :

http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/langues

ANNEXE 3 : ORGANISATION ET ENQUÊTE LANGUES

Vous pourrez accéder à l'enquête en ligne, **du 21 septembre au 02 octobre 2015** (dates impératives), en vous connectant au PIAL (Portail Intranet Académique Lorrain) :

http://pial.ac-nancy-metz.fr

Rubrique : Gestion éducative et vie de l'élève/Vie de l'école 1er degré/Gestion administrative de l'école/Interface directeur 54
suivre le lien : enquête « organisation des langues vivantes »

Apparaissent les informations suivantes :
- effectifs de rentrée des classes élémentaires
- liste des enseignants de l'école, avec mention éventuelle de la compétence en langue (en cas d'erreur ou d'omission, contacter les services de la circonscription et le signaler dans les commentaires).

Mode d'emploi :
- langues enseignées dans l'école : cocher la ou les cases puis valider changement
- gestion des groupes :
  - cliquer sur l'icône « ajouter un groupe »
  - renseigner toutes les rubriques
  - valider la création du groupe
  - procéder de la même façon pour tous les groupes

Il est possible de modifier un groupe créé. Pour supprimer un groupe, cliquer sur modifier puis supprimer.

Il est possible d'ajouter des commentaires pour informer de toute situation particulière concernant les compétences des enseignants, l'organisation choisie, les besoins particuliers de l'école ou les projets spécifiques (collaboration avec le collège notamment).

Les écoles bénéficiant de l'appui d'un assistant étranger, en classe ou par visioconférence, en ont été informées. S'adresser au conseiller pédagogique chargé du dossier langues pour toute question particulière.

Rappel :
- l'enseignement des langues est assuré prioritairement par l'enseignant de la classe ou par échange de service au sein de l'école conformément aux directives nationales,
- la prise en charge des élèves se fait le plus souvent sur la base de la classe, mais il est possible d'envisager la constitution de groupes différenciés avec décloisonnement ou dédoublement temporaire,
- les enseignants nommés sur poste fléché interviennent prioritairement en cours moyen,
- hors échange de service, l'enseignant de la classe est toujours responsable et présent.